Département de l'Ain Arrondissement de Belley

DÉLIBERATION

Canton de Plateau d'Hauteville

DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Tenay

Nombre de Conseillers		L'an deux mil vingt-quatre et le onze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.		
En exercice	15			
Présents	12	Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI,		
Votants	15	, S.AMOURIQ, J-F. BONIN, P.PERSICO, G.CHARVET, S.CHEVRY, S.BRUN, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX		
Absents	3	C.PARDO, F.MALARD, M.BOUMIR, Date de convocation: 04/06/2024 Secrétaire de séance: S.AMOURIQ		
Pouvoirs	3	C.PARDO donne pouvoir à P.PERSICO F.MALARD donne pouvoir à C.GRABIT M.BOUMIR donne pouvoir à SDELAVY		

CONTRACTUALISATION 2025 – Sécurisation de la falaise Rue de la Gare – Phase 2 Délibération N°34/2024

Monsieur le Maire rappelle que suite à plusieurs signalements de la part d'administrés concernant la chute de pierres dans leur propriété, la Commune a diligenté une étude diagnostique et avant-projet G2 auprès d'un cabinet géotechnique, afin de mesurer la gravité de la situation sur l'année 2023.

L'étude géotechnique a révélé différents points d'instabilités sur la falaise qui ont été catégorisés en 3 classes : chutes de pierres, chutes de blocs et éboulements en masse limitée. L'analyse qualitative des risques et l'approche de terrain ont montré des aléas de rupture modéré à élevé pour les compartiments rocheux identifiés. Une priorisation de travaux est proposée en 2 phases puisque l'ensemble des travaux ne peuvent être réalisés en une seule fois en raison du coût des travaux.

Il rappelle également la délibération N°45/2023 décidant de réaliser les travaux de sécurisation de la phase 2 sur l'année 2025. Les travaux de la phase 1 ont été réalisés en début d'année et suite à ces travaux, le Maitre d'œuvre conseille la commune de réaliser les travaux de la phase 2 au plus tôt dû à la forte instabilité d'un rocher.

Il présente un projet en ce sens et explique qu'une aide financière peut être sollicitée auprès du Département au titre des Equipements de proximité

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré, - Décide de réaliser les travaux de sécurisation de la falaise Rue de la Gare de la phase 2 et de lancer une procédure MAPA.

Sollicite une subvention auprès du Département de l'Ain au titre des

Equipements de proximité.

- Valide le chiffrage du projet établi comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT
Maîtrise d'œuvre	9 860.00
Travaux de sécurisation Phase 2	170 868.50
TOTAL HT	180 728.50

- Approuve le plan de financement suivant pour les travaux :

Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Département de l'Ain	Equipement de proximité	54 218.55	30%
Fonds Barnier		90 364.25	50%
Autofinancement par fonds propres		36 145.70	20%
TOTAL HT	180 728.50	100%	

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Le Maire,

Gaël ALLAIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification

Le 12 (06/2014

Adjoint au louire

C-S Avoi Adjoint au Maire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONTRACTUALISATION 2025 - SECURISATION DE LA FALAISE RUE DE LA GARE - PHASE 2

Date de transmission de l'acte :

12/06/2024

Date de réception de l'accusé de

12/06/2024

réception :

Numéro de l'acte :

34-2024 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

001-210104162-20240611-34-2024-DE

Date de décision :

11/06/2024

Acte transmis par :

Gaël ALLAIN

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions